MINISTERE de l'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - I6,rue de la République - Tél.72.58.72

3ème année N°

N° 32 N° 33 4 Juillet I955

Quatrième édition régionale n° 5

AVERTISSEMENTS

Zone IV

CARPOCAPSE

Le développement des fruits et les pluies d'orage qui se sont produites dans certaines situations, rendent nécessaire un nouveau traitement qui sera effectué avant le 10 juillet avec l'un des produits ci-après (compte-tenu de la législation).

- Arséniate de plomb
- Oléoparathions
- Parathion.
- D.D.T. à 50%:
- Emulsion de D.D.T.

(Les spécialités à base de lindane en émulsion bénéficient actuellement d'une autorisation provisoire de vente).

TAVELURES

Les températures actuellement enregistrées entravent le développement du parasite contre lequel il est donc inutile de traiter.

TORDEUSE

Traiter les fruits devant être récoltés avant la fin du mois de Juillet.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant : R. BERTRAND. Autorisation du 23/I/53.

P1.05